

3-2 – ACHAT CARAVANE

Quelle aide ?	Des prêts sans intérêt pour remplacer une caravane existante compte tenu : • de sa vétusté et/ou insalubrité • ou de son exigüité par rapport à la composition de la famille
Bénéficiaires	Les familles dont la résidence principale depuis au moins 1 an est une caravane et doivent être propriétaires de cette caravane depuis au moins un an.
Conditions d'attribution	Conditions générales à apprécier à la date de réception du dossier à la CAF. Un contrôle sur place, a priori, est effectué pour vérifier si l'achat est justifié en fonction des critères définis.
Montant de l'aide	<u>6 000 € maximum.</u>
Décision	Commission Colca.
Paie ment	Au fournisseur après production du contrat de prêt, de la facture et du certificat de cession du véhicule (nouvelle caravane). <u>Présentation, dans les 2 mois de l'achat, de la carte grise du véhicule. A défaut de présentation, le prêt se transformera directement en indu</u>